

Organisations signataires du communiqué de presse :

ADMR, AESP, APECESU, FAMILLES RURALES, FEDESAP, FESP

Communiqué de Presse - 08 juillet 2010

**Suppression des exonérations sociales et patronales
dans les services à la personne :
les acteurs du secteur rappellent l'importance et le rôle de ces aides.**

Suite à l'annonce de François Baroin, Ministre du Budget, des Comptes Publics et de la réforme de l'Etat, les professionnels, fédérations d'associations et d'entreprises se félicitent du maintien du dispositif fiscal de réduction d'impôt. Les acteurs réaffirment que ces aides sont indispensables pour maintenir le service auprès des 5 millions de ménages consommateurs, développer l'emploi et soutenir la professionnalisation.

Grâce à la dynamique de ce secteur, 390 000 emplois ont été créés en 5 ans (*BIPE oct.2009*), et en 2009, en pleine crise financière, économique et sociale, les services à la personne ont été un des seuls secteurs créateurs nets d'emplois à hauteur de 35 000 emplois physiques.

Aujourd'hui, 2 millions de professionnels exercent ces métiers de services à la personne.

Les services à la personne accompagnent chacun tout au long de sa vie.

Ils regroupent un ensemble d'activités indispensables permettant à de très nombreuses personnes âgées et dépendantes, handicapées ou malades, de vivre chez elles le plus longtemps possible en leur apportant une aide pour se lever, se laver ou encore faire leurs courses.

Ils sont aussi utiles à la coordination et à l'amélioration de la vie quotidienne de nos concitoyens avec un accompagnement pour la garde d'enfants, l'entretien de la maison, l'assistance informatique, le soutien scolaire, les petits travaux de bricolage, de jardinage, la téléassistance...

Le maintien du cadre financier, fiscal et social est la condition sine qua non pour permettre à l'ensemble des acteurs de continuer de créer des emplois non délocalisables et de lutter efficacement contre le travail dissimulé. Le soutien des activités de services à la personne sert les choix de société aussi importants que le travail féminin, l'égalité homme-femme, l'accompagnement de la dépendance et les solidarités intergénérationnelles.

L'ensemble des organisations signataires interpelle le Gouvernement pour qu'il prenne la mesure des conséquences de ces suppressions d'exonérations et donne un signal fort pour le maintien de l'activité et le développement de l'emploi dans le secteur des services à la personne.

Contact presse

Fédération du service aux particuliers (FESP)

Marie Aude GIRODET - Tél : 01 53 85 40 82 - ma.girodet@fesp.asso.fr